



C'est quoi le métier d'assistante maternelle ?

Une assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille des enfants à son domicile. Elle a suivi une formation initiale et peut s'inscrire à des formations continues par la suite, organisées par les Relais Petite Enfance (RPE).

L'assistante maternelle reçoit un agrément délivré par la Collectivité Européenne d'Alsace, après avis d'une puéricultrice. Celle-ci a étudié son dossier et effectue une visite de son domicile. La puéricultrice vérifie que le logement est un environnement sûr, et que l'assistante maternelle pourra proposer un accueil adapté aux besoins d'un jeune enfant. Elle reste en lien avec l'assistante maternelle et effectue régulièrement des visites à domicile.

L'assistante maternelle peut accueillir de 1 à 4 enfants simultanément (6 sur dérogation) selon son agrément.

Elle peut fréquenter les ateliers d'éveil organisés par le RPE avec les enfants qu'elle accueille.

Où trouver les assistantes maternelles ?

- Vous trouverez beaucoup d'assistantes maternelles sur monenfant.fr :
Recherche d'un mode d'accueil -> cocher assistante maternelle -> saisissez votre adresse (cliquez sur « carte » pour la géolocalisation) *Lien en page 3*
Vous y trouverez les disponibilités des assistantes maternelles ainsi que d'autres informations comme les horaires d'accueil, etc
- Toutes les assistantes maternelles agréées figurent également sur le site de la Collectivité Européenne d'Alsace : bas-rhin.fr
Enfance -> Carte des assistants maternels du Bas-Rhin -> commune Lingolsheim
Lien complet en page 3

Avant de rencontrer des assistantes maternelles, il faudra définir ces éléments :

- Quels sont mes besoins en terme d'horaires d'accueil ?
- Combien d'heures par semaine mon enfant doit-il être accueilli ?
- Combien de semaines d'accueil dois-je prévoir dans l'année ?

Rencontrez des assistantes maternelles et choisissez celle qui vous convient

Rencontrez au moins 2 ou 3 assistantes maternelles chez elles. Discutez de vos souhaits concernant l'accueil de votre enfant : valeurs éducatives, organisation (horaires, vacances, matériel...). Puis choisissez la personne qui vous correspond le mieux.

N'hésitez pas à prendre contact avec le RPE pour être accompagné dans votre embauche d'une assistante maternelle (recherche de la personne et informations sur les contrats ou le droit du travail).

Relais Petite Enfance, 104 rue du Maréchal Foch, 67380 Lingolsheim, 07 88 46 22 42, rpe@lingolsheim.fr

Vous pouvez proposer à l'assistante maternelle de signer un engagement réciproque (*lien en page 3*). Ce document vous engage, l'un comme l'autre, à confier / à accueillir votre enfant chez elle. Si l'un des deux se désengage, il devra verser un demi-mois de salaire à l'autre.

Faites une demande de CMG (complément de mode de garde), aide financière de la CAF pour l'embauche d'une assistante maternelle agréée

Vous percevrez sous certaines conditions le CMG, Complément de Mode de Garde. Faites votre demande sur CAF.fr -> mes services en ligne -> faire une demande de prestation (*lien en page 3*).

3 semaines plus tard, vous recevrez de la part de l'URSSAF votre numéro employeur, ainsi qu'un mot de passe et un identifiant. Ils vous permettront de vous connecter sur votre espace employeur sur Pajemploi.urssaf.fr. Vous pourrez y faire votre déclaration de salaire chaque fin de mois, ce qui déclenchera le versement du CMG de la CAF.

Vous pouvez simuler le montant du CMG que vous percevrez sur Caf.fr -> mes services en ligne -> faire une simulation. *Lien en page 3*

Rédigez un contrat de travail

Le contrat est à rédiger et à signer en deux exemplaires, un pour l'assistante maternelle et un pour vous.

Il peut être imprimé depuis le site pajemploi.urssaf.fr. -> employeur d'assistante maternelle agréée -> je recrute et j'emploie -> le CDI. *Lien en page 3*

D'autres modèles de contrat peuvent être proposés sur internet ou au RPE.

Le contrat se signe le 1^{er} jour d'accueil, pas avant ni après.

La période d'essai est de 3 mois pour 1, 2, ou 3 jours d'accueil par semaine, et de 2 mois pour 4 ou 5 jours d'accueil par semaine.

Quelles sont vos obligations en tant que parent employeur ?

- Signer un contrat avec l'assistante maternelle *Lien en page 3*
- Rémunérer votre assistante maternelle chaque mois selon l'accord au contrat
- Déclarer son salaire chaque mois sur pajemploi.urssaf.fr.
- Respecter le droit du travail et la convention collective *Lien en page 3*.

Bon à savoir : vous pouvez choisir l'option de paiement gratuite Pajemploi + : ce système permet le prélèvement du salaire sur votre compte, aides déduites. Puis Pajemploi verse le salaire complet à l'assistante maternelle.

Nous vous conseillons vivement une période d'adaptation pour votre enfant et vous-même.

N'hésitez pas à prendre contact avec le RPE pour être accompagné dans votre embauche d'une assistante maternelle (recherche de la personne et informations sur les contrats ou le droit du travail).

Relais Petite Enfance, 104 rue du Maréchal Foch, 67380 Lingolsheim, 07 88 46 22 42, rpe@lingolsheim.fr

Ou trouver les assistantes maternelles

Assistants maternelles agréées de Lingolsheim :

<https://www.bas-rhin.fr/carte-assistants-maternels-bas-rhin?start=0&rows=108&pt=48.57,7.73&fq=commune:%22LINGOLSHEIM%22>

Assistants maternelles sur monenfant.fr (site de la CAF) et profil et disponibilités :

<https://monenfant.fr/web/guest/trouver-un-mode-d-accueil>

Cochez assistante maternelle -> saisissez votre adresse (cocher « carte » pour la géolocalisation)

Choisissez votre assistante maternelle

Modèle de contrat de travail Pajemploi :

https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/files/live/sites/pajewebinfo/files/contributed/pdf/employeur_ama/2377-PAJE-CDI-AMA.pdf

Engagement réciproque :

https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/files/live/sites/pajewebinfo/files/contributed/pdf/employeur_ama/1924-Paje-Engagement-AMA.pdf

Aide de la CAF : le CMG, Complément de Mode de Garde

Simulation de votre montant de Complément de Mode de Garde (CMG) :

<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

le CMG fait partie de la PAJE, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Demande de Complément de Mode de Garde (CMG) :

<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

le CMG fait partie de la PAJE, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

https://particulier-employeur.fr/wp-content/uploads/2022/01/2021-12-20_CCN_OS_BD_compressed.pdf

N'hésitez pas à prendre contact avec le RPE pour être accompagné dans votre embauche d'une assistante maternelle (recherche de la personne et informations sur les contrats ou le droit du travail).

Relais Petite Enfance, 104 rue du Maréchal Foch, 67380 Lingolsheim, 07 88 46 22 42, rpe@lingolsheim.fr